



Comment ne plus etre co emprunteur

Par **nano1234567**, le **15/03/2010** à **10:55**

Bonjour,

A l'époque où je vivais en concubinage, j'avais un compte commun avec mon ex. Ensuite, on s'est séparé, le compte toujours actif. Mon ex avait souscrit une réserve d'argent de 2000€, (qu'elle seule a utilisé) j'étais co emprunteur et ensuite elle a commencé à ne plus payer, ce qui entraîna de mauvaises surprise pour ma part, mise en demeure etc..
Je voudrais savoir comment me départir de cette situation afin de ne plus être coemprunteur. Je signale que le compte commun présente un solde de 0€ mais je n'arrive pas à le cloturer car c'est le contentieux qui le gère et je n'arrive pas à les joindre.

Merci de vos réponses.

Par **chris_Idv**, le **15/03/2010** à **11:14**

Bonjour,

Commencez par joindre le service contentieux.

Cordialement,

Par **nano1234567**, le **15/03/2010** à **11:16**

merci mais le probleme c'est que je n'ai aucune référence numéro de tel